

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 1^{er} avril 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Marco Leclerc, Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

91-04-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1 AVRIL 2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2018
 - 3.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2018
 - 3.5 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2018
 - 3.6 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
 - 3.7 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
 - 3.8 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018
 - 3.9 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
 - 3.10 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 13 août 2018
 - 3.11 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
 - 3.12 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018
 - 3.13 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
 - 3.14 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
 - 3.15 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 3.16 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 20h00
 - 3.17 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 20h30
 - 3.18 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

- 3.19 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019
 - 3.20 Approbation des comptes du mois
 - 3.21 Dépôt du rapport financier non fermé pour la période se terminant le 29 mars 2019
 - 3.22 Offre de service en gestion des archives
 - 3.23 Offre de service de Maryon Leclerc
 - 3.24 Contrat d'entretien ménager – salle municipale
 - 3.25 Demande de prêt de salle par l'association des pompiers
 - 3.26 Remboursement mensuel Denise Poulin frais excédentaires résidentiels en lien avec le cellulaire de la municipalité
 - 3.27 Affichage de poste pour un ou une coordonnateur/ coordonnatrice des loisirs
 - 3.28 Formation d'un comité de sélection pour engagement d'un coordonnateur/trice des loisirs
- 4. Sécurité publique**
- 4.1 Commande de barrettes pour reconnaissance des années de service des pompiers
 - 4.2 Adoption du rapport d'activités annuelles 2018 du Service de sécurité des incendies
 - 4.3 Achat d'un ordinateur neuf pour le service de Sécurité des incendies
 - 4.4 Demande d'intégration d'un pompier volontaire au sein du Service de sécurité des incendies
- 5. Transport et hygiène du milieu**
- 5.1 Appels d'offres de gré à gré pour la validation des débitmètres
 - 5.2 Appels d'offres de gré à gré pour le balayage de rues
 - 5.3 Appels d'offres de gré à gré pour l'entretien du groupe électrogène
 - 5.4 Reddition de compte pour le PARRM 2018 (député)
 - 5.5 Reddition de compte pour le PARRM 2018 (ministre)
 - 5.6 Collecte des matières putrescibles
 - 5.7 Ajout d'une globe valve sur l'arrivée d'eau au réservoir
 - 5.8 Appels d'offres de gré à gré pour le fauchage des accotements
 - 5.9 Appels d'offres de gré à gré pour abat poussière
- 6. Santé et bien-être**
- 6.1 Engagement des professeurs session printemps 2019
- 7. Aménagement et urbanisme**
- 7.1 Demande de dérogation mineure, 2755, rue Principale
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
- 9.1 Autorisation de présence à l'Hommage aux bénévoles – FADOQ secteur Tilly
 - 9.2 Demande de versement de la subvention à la Société d'Histoire et du Patrimoine de St-Édouard
 - 9.3 Demande de versement de la subvention à la bibliothèque A.Lachance
- 10. Factures**
- 10.1 Fédération Québécoise des municipalités
 - 10.2 Municipalité de Ste-Croix
 - 10.3 Réseau Biblio
 - 10.4 Maryon Leclerc
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de la séance**

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts au point Divers (11):

- 11.1 Ajustement salarial du Directeur des travaux publics Patrick Bélanger
- 11.2 Autorisation de formation en travaux d'infrastructure pour Patrick Bélanger
- 11.3 Autorisation de signature
- 11.4 Proposition d'ajouts et de modifications d'ilots déstructurés
- 11.5 Cessation des parcelles de l'ancien chemin 226

Reportées à une date ultérieure : Collecte des matières putrescibles
Demande de dérogation mineure, 2755, rue Princ.

3.ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

92-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 15 février 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

93-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Sébastien Leclec, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 5 mars 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.3

94-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 7 mars 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.4

95-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 28 mars 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.5

96-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 9 avril 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.6

97-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.7

98-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Marco Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 4 juin 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.8

99-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 18 juin 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.9

100-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Sébastien Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 9 juillet 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.10

101-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 13 août 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.11

102-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Lina Trépanier,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 10 septembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.12

103-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 3 octobre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.13

104-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Marco Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 5 novembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.14

105-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 6 novembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.15

106-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Sébastien Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 3 décembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.16

107-04-2019

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 à 20h00**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 17 décembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.17

108-04-2019

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 à 20h30**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Lina Trépanier,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 17 décembre 2018 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.18

109-04-2019

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4
MARS 2019**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 4 mars 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.19

110-04-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Marco Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 4 mars 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.20

111-04-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles du 29 mars 2019 au montant de \$166,418.33 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$22,695.45
Comptes à payer	\$1,282.52
Déboursés	\$142,440.36

3.21

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 29 MARS 2019

La directrice générale / secrétaire -trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Municipalité en date du 31 mars 2019 et est disposée à répondre aux questions.

3.22

112-04-2019

OFFRE DE SERVICES EN GESTION DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la municipalité doit produire un calendrier des archives;

ATTENDU QUE la municipalité doit implanter une procédure de gestion des archives;

ATTENDU QUE la compagnie GESTAR, spécialisée en gestion des archives a fait une offre de services se détaillant comme suit :

EN conséquence,

Sur une proposition de André Poulin il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'OCTROYER les contrats 4523 pour 9,995.00\$ et 4525 pour 9,994.00\$ à la compagnie GESTAR conforme au devis taxes en sus.

3.23

113-04-2019

OFFRE DE SERVICES DE MARYON LECLERC

ATTENDU QUE le dossier des Ressources Humaines ainsi que la gestion administrative sont à réviser;

ATTENDU QUE le dossier de gestion contractuelle date de 2010 et qu'une résolution doit être adoptée afin de se positionner;

ATTENDU QUE des règlements sur la délégation de pouvoir et le contrôle budgétaire devront être implantés;

ATTENDU QU'IL y aura une procédure à implanter pour le budget et une formation à prévoir sur la codification :

ATTENDU QUE nous avons reçu un offre de service de Monsieur Maryon Leclerc se lisant comme suit :

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS SAINT-ÉDOUARD DE LOTBINIÈRE					
	DESCRIPTION	ACTIONS			HEURES T.PRÉVUES
1	Gestion des documents	Plan de travail gestion Plan VOÛTE	choix: Lay out	Contrat clé en main ou formation à Chloé ou un mixte des deux Achat de d'étagère métal	Tout dépendra de votre décision 0
2	Gestion des ressources humaines	Créer dossiers personnel Structure administrative	Qui fait quoi?	CV-diplômes etc.... Description de tâches Bon de commande	21
3	Règlement Délégation de pouvoir	Procédure	CHOIX	créer le règlement	7
4	Règlement contrôle budgétaire	Procédure	CHOIX	créer le règlement	7
5	Gestion contractuelle	Procédure	CHOIX	créer le règlement	7

6	Formation sur la codification			Marie-Josée et Patrick	7
7	Budget en fin octobre	Procédure		Marie-Josée, Stéphanie et Patrick	15
N.B. Ce tableau est à titre prévisionnel. ainsi que la disponibilité du forma		Il peut être modifié selon leur.	les urgences	TOTAL	64

En conséquence,
Sur la proposition de Marco Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Monsieur Maryon Leclerc en son entier en excluant le point numéro 1 pour un total de 64 heures.

3.24

114-04-2019

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le contrat alloué à monsieur Daniel Boudreau, affecté à l'entretien ménager de la salle municipale arrive à terme ;

ATTENDU QUE monsieur Boudreau a demandé de renégocier son contrat ;

EN conséquence,

Sur une proposition de Lina Trépanier il est résolu unanimement

DE mandater Marie-Josée Lévesque pour la négociation du contrat.

3.25

115-04-2019

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE PAR L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'association des pompiers de Saint-Édouard-de-Lotbinière tiendra une soirée de financement, le 13 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale est disponible à cette date ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Leclerc , il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la salle municipale soit prêtée à l'association des pompiers de Saint-Édouard-de-Lotbinière, samedi le 13 avril 2019, pour la soirée Bières et saucisses au profit de l'Association des pompiers de ST-Édouard-de-Lotbinière.

3.26

116-04-2019

**REMBOURSEMENT DES FRAIS MENSUELS RELIÉS À VIDEOTRON
POUR DENISE POULIN**

CONSIDÉRANT la mauvaise réception du signal internet à St-Édouard;

CONSIDÉRANT l'importance de rejoindre le maire en toute circonstance;

CONSIDÉRANT le fait qu'il soit préférable que le maire fournisse son numéro de cellulaire lorsqu'il s'agit de ses fonctions et non son numéro de téléphone personnel;

CONSIDÉRANT que le maire a dû procéder à des changements à sa résidence pour se rendre accessible par cellulaire;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

DE REMBOURSER les frais mensuels de Vidéotron de \$34.50 par mois à Denise Poulin, excédent de ce qu'elle a payer pour demeurer accessible.

3.27

117-04-2019

**ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES
LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT l'analyse et l'évaluation des postes administratifs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur-trice des loisirs et culture est une tâche de plus ou moins 30 heures par semaine;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

D'AFFICHER un poste de coordonnateur / trice des loisirs et culture par le biais du Peuple de Lotbinière, Emploi Québec et le Bavard le plus rapidement possible.

3.28

118-04-2019

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR/TRICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'embauche d'un coordonnateur/trice des loisirs;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

QUE le comité sera formé de : Marie-Josée Lévesque, Denise Poulin et André Leclerc afin de procéder aux entrevues et à l'embauche d'un coordonnateur/trice.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

119-04-2019

COMMANDE DE BARRETTES POUR RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'IL est important de reconnaître l'implication des gens dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le service des pompiers est essentiel pour la municipalité et la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons quelques pompiers qui ont atteint ou dépassé les 5,10 et 15 ans de service;

EN CONSÉQUENCE
sur une proposition de Patrice Lemay il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE COMMANDER 15 médailles de 5 ans, 15 médailles de 10 ans et 15 médailles de 15 ans au coût de 8.95\$ chacune taxes en sus pour un total de 402.75\$ taxes en sus.

4.2

120-04-2019

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de mars 2019;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

En conséquence,

Sur la proposition de _____ il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADOPTER le rapport d'activités annuelles 2018 du service de sécurité incendie.

4.3

121-04-2019

DEMANDE D'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE NEUF POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE l'ordinateur portable du Service de sécurité incendie date de plus de 6 ans et qu'il devient difficile d'effectuer certaines tâches;

ATTENDU QU' il avait déjà été prévu d'acheter un nouvel ordinateur destiné au Service de sécurité incendie;

EN conséquence

Sur la proposition de Sébastien Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ACHETER un nouvel ordinateur portable au Service de sécurité incendie.

4.4

122-04-2019

DEMANDE D'INTEGRATION AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'efficacité des pompiers volontaires de St-Édouard passe d'abord et avant tout par la disponibilité et la quantité de pompiers volontaires;

ATTENDU QU' il est important pour le directeur du Service de sécurité incendie de pouvoir compter sur des effectifs en nombre et de qualité;

ATTENDU QUE monsieur Jeffrey Bergeron-Côté a été recommandé par le directeur du Service de sécurité incendie, André Maillet;

EN conséquence

Sur la proposition de André Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'INTÉGRER MONSIEUR Jeffrey Bergeron-Côté dans le Service de sécurité incendie de ST-Édouard-de-Lotbinière. Le Conseil lui souhaite la bienvenue.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

123-04-2019

APPELS D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR LA VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

ATTENDU QUE la validation des débitmètres doit être faite annuellement;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions (taxes en sus) pour effectuer les travaux se définissant comme suit :

compagnie	coûts
Endress and Hauser	\$2,000.00
CWA	\$1,620.00

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D’ACCORDER le contrat de la validation des débitmètres conforme au devis à CWA.

5.2

124-04-2019

APPELS D’OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR LE BALAYAGE DE RUE

ATTENDU QUE trois compagnies ont déposé des soumissions taxes en sus se lisant comme suit :

Les entreprises Édouard Paquette	\$1,400.00
Excavation Ste-Croix	\$1,415.00
Services Donald Charest	\$ 1,475.00

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à la majorité selon le vote suivant : 4 pour et 3 contre,

D’OCTROYER le contrat de balayage de rues, conforme au devis à Les entreprises Édouard Paquette.

Marco Leclerc, André Poulin et André Leclerc sont en désaccord. Le maire tranche.

5.3

125-04-2019

APPELS D’OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR LE CONTRAT DU GROUPE ELECTROGÈNE

ATTENDU QUE l’entretien du groupe électrogène est une nécessité;

ATTENDU QUE le groupe électrogène est essentiel en cas d’incendie majeur;

ATTENDU QUE nous avons reçu 1 soumissions d’entente de service (taxes en sus) pour effectuer les travaux d’entretien du groupe électrogène;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D’ACCORDER le contrat pour l’entretien du groupe électrogène conforme au devis à GAL produits énergétiques au montant de \$706.00 (taxes en sus) pour l’année.

5.4

126-04-2019

REDDITION DE COMPTE POUR LE PARRM 2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur les rangs Juliaville, Lucieville, Saint-Charles et Saint-José ainsi que sur les routes Chrétien , Hyppolyte-Lemay, Leclerc, Ouellet et Soucy ont été effectués tel que prévu

EN Conséquence

Sur la proposition de Patrice Lemay il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs et les routes ci-haut mentionnés pour un montant subventionné de **\$25,000**, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

5.5

127-04-2019

REDDITION DE COMPTE POUR LE PARRM 2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur les rangs Juliaville, Lucieville, Saint-Charles et Saint-José ainsi que sur les routes Chrétien , Hyppolyte-Lemay, Leclerc, Ouellet et Soucy ont été effectués tel que prévu

EN Conséquence

Sur la proposition de André Poulin il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rangs et les routes ci-haut mentionnés pour un montant subventionné de \$17,000.00, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

5.6

COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unité d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles sur (XX % de son territoire, tel que présenté au forum des maires en février dernier **ou** une collecte sur l'ensemble de son territoire **ou** autre choix);

EN conséquence,
Sur la proposition de _____ il est unanimement résolu
part tus les conseillers présents

D'INFORMER la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles à ST-Édouard-de-Lotbinière se fera sur XX % du territoire.

5.7

128-04-2019

AJOUT D'UNE GLOBE VALVE SUR L'ARRIVÉE D'EAU AU RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT qu'une vanne de relâche a été ajoutée au système de distribution à la fin de février;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un valve en fonte est nécessaire au bon fonctionnement du système;

CONSIDÉRANT le coût des travaux se décrivant comme suit :

<u>Description</u>	<u>Prix</u>
1x globe valve en fonte de 4 '' à brides Incluant boulonnerie en acier inox	810.00\$
Technicien spécialisé	87.50\$ /hre
Frais de transport	0.94\$ / km
Frais de subsistance	En sus
Taxes	En sus

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc il est unanimement résolu part tous les conseillers présents

DE PROCÉDER, par le biais de l'entreprise CWA , à l'ajout de la globe valve sur l'arrivée d'eau au réservoir conforme au devis.

5.8

129-04-2019

**APPELS D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR LE FAUCHAGE
D'ACCOTEMENTS**

ATTENDU QUE des entreprises ont reçues des demandes pour des travaux spécifiques de fauchage et que deux sur 4 a répondu à l'invitation ;

ATTENDU le rapport de soumission fauchage des accotements de chemin », préparé par M. Patrick Bélanger, inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE les deux soumissions se définissent comme suit taxes en sus :

compagnies	Coûts
Services Donald Charest Inc	4,560\$ 1 an / 14,100\$ 3 ans
Entreprises MMR Turcotte Inc.	3,600\$ 1 an / 11,200\$ 3 ans

EN conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc il est unanimement résolu par tous les conseillers présents d'accepter la proposition des Entreprises MMR conforme au devis et plus bas soumissionnaire pour une période de 1 an au montant de 3,600.00\$ taxes en sus.

5.9

130-04-2019

**APPELS D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT
POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE des entreprises ont reçu des demandes pour des travaux spécifiques d'épandage d'abat poussière et que 2 ont répondu à l'invitation ;

ATTENDU le rapport de soumission épandage d'abat poussière, préparé par M. Patrick Bélanger, inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE les offres reçues se définissent comme suit :

Entreprises	Prix au litre	Total taxes en sus
Entreprises Bourget Inc.	0.3999\$	18,795\$
Somavrac c.c.	0.37\$	17,390\$

EN conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier il est unanimement résolu par tous les conseillers présents d'accepter la proposition de Somavrac c.c conforme au devis et plus bas soumissionnaire.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

131-04-2019

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS POUR LA SESSION PRINTEMPS 2019

ATTENDU QU'IL y aura un cours d'intervalle plein air d'une heure par semaine pour
8 semaines;

ATTENDU QU'il y aura un cours de Abdo fesses de fer d'une heure par semaine pour
8 semaines;

ATTENDU QU' il y aura un cours de Tonus une fois par semaine pour 8 semaines;

EN conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay il est résolu unanimement par tous les conseillers présents;

D'AUTORISER l'engagement de la compagnie Oxygène santé et forme pour les cours ci-haut mentionnés pour la session printemps 2019.

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 2755, RUE PRINCIPALE (CERCUEILS CONCEPT)

ATTENDU QUE la décision favorable de la CPTAQ pour usage industrielle en zone agricole, décision portant le numéro 310937 ;

ATTENDU QU'UN permis d'agrandissement, sur base de droit acquis a été émis le 3 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE le projet favorise le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet aura pour effet de maintenir les emplois ;

ATTENDU QUE l'espace est suffisant et conforme à la décision de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères d'évaluation.

En conséquence,
sur la proposition de _____ il est résolu
unanimement par tous les conseils présents

DE RECOMMANDER favorablement la dérogation mineure permettant l'agrandissement de l'usine dérogeant ainsi à l'article 17.4 du règlement 2008-230 et de rendre réputé conforme à l'émission d'un permis d'agrandissement.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.LOISIRS ET CULTURE

9.1

132-04-2019

AUTORISATION DE PRÉSENCE À L'ACTIVITÉ HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES FADOQ SECTEUR TILLY

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité reconnaissance du bénévolat organisée par la FADOQ Secteur Tilly;

En conséquence
sur la proposition de André Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER Madame Denise Poulin à participer à l'activité Reconnaissance du bénévolat le 5 mai 2019 au coût de 15 \$ taxes incluses.

9.2

133-04-2019

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'histoire et du Patrimoine de ST-Édouard-de-Lotbinière

En conséquence,

sur la proposition de André Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER que la municipalité verse à la Société la somme de \$500.00 tel que convenu.

9.3

134-04-2019

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE A.LACHANCE

CONSIDÉRANT la demande de versement de la somme prévue en subvention pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3,300.00 était initialement prévu;

CONSIDÉRANT qu'un montant de \$1,008.49 a déjà été versé à la bibliothèque

En conséquence

sur la proposition de Lina Trépanier il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER que la municipalité verse à la bibliothèque J.Lachance la somme de \$2,291.51 tel que convenu.

10. FACTURES

10.1

135-04-2019

FACTURE : Fédération Québécoise des Municipalités

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #2620 de la FQM au montant de 133.37 \$ pour le paiement de services professionnels.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire # 02-130-00-411

10.2

136-04-2019

FACTURE : Municipalité de Ste-Croix

Sur la proposition de Sébastien leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #4137 de la Municipalité de Ste-Croix au montant de 433.47 \$ pour le paiement d'entraide le 6 janvier 2019.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire # 02-220-004-42

10.3

137-04-2019

FACTURE : Réseau Biblio

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #218575 du Réseau Biblio au montant de 715.68 \$ pour frais de gestion et support.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire # 02-702-31-971

10.4

138-04-2019

FACTURE : Maryon Leclerc

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture de Maryon Leclerc au montant de 2,177.28\$ pour le paiement de services professionnels.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-130-00-454

11. DIVERS

11.1

140-04-2019

AJUSTEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
PATRICK BÉLANGER

CONSIDÉRANT l'entente prise entre les deux parties, Patrick Bélanger et la municipalité, en 2017;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de la directrice générale;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

QUE l'entente intervenue en 2017 qui octroie à Patrick Bélanger, Directeur des travaux publics, une augmentation de \$1.00 l'heure soit effective à compter du 1^{er} avril 2019.

11.2

141-04-2019

AUTORISATION DE FORMATION EN TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR
PATRICK BÉLANGER

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics a à planifier et gérer les travaux d'infrastructure;

CONSIDÉRANT le désir de Patrick Bélanger de suivre cette formation;

CONSIDÉRANT le fait que Patrick Bélanger n'est pas membre de l'ADMQ mais que la Directrice générale l'est;

En conséquence

Sur la proposition de André Poulin il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AUTORISER Patrick Bélanger à aller à la formation sur les Travaux d'infrastructure au montant de \$343.200 taxes en sus.

11.3

142-04-2019

AUTORISATION DE SIGNATURES À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE certaines signatures et/ou autorisations sont requises lors de changement au poste de directrice générale;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint est autorisé en l'absence et/ou remplacement de la directrice générale;

ATTENDU QUE certaines signatures et/ou autorisations doivent être renouvelées et/ou modifiées;

En conséquence,

Sur la proposition de monsieur Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AVISER les différentes instances, telles que Desjardins, Revenu Québec, ClicSecur et autres que Mme Marie-Josée Lévesque, en tant qu'administrateur principal, est autorisée à signer et/ou à agir au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Édouard.

11.4

143-04-2019

PROPOSITION D'AJOUTS ET DE MODIFICATIONS D'ILOTS DESTRUCTURÉS

CONSIDÉRANT que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec offre la possibilité de déterminer des ilots déstructurés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Lotbinière entame des démarches de proposition d'ilots déstructurés sur son territoire :

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc il est unanimement résolu par tous les conseillers présents de faire les propositions suivantes :

D'AUGMENTER la superficie de l'ilot 33080-03 afin d'inclure le lot de Madame Lucie Trépanier;

D'INCLURE les ilots 271-P (33080-4)et de tirer une ligne entre les lots 269-P et 268-5 afin de compléter la zone;

D’AJOUTER un nouvel îlot sur la rue Castonguay ;

D’AJOUTER un nouvel îlot dans le rang Lucieville.

11.5

144-04-2019

CESSATION DES PARCELLES DE L’ANCIEN CHEMIN 226

CONSIDÉRANT QUE l’ancien chemin, montré à l’originare, jointant les propriétés sises sur des parties de lot 258 et Als du cadastre de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, circonscription foncière de Lotbinière n’est plus utilisé et n’est d’aucune utilité pour la municipalité

CONSIDÉRANT QUE pour céder les portions de l’ancien chemin, la municipalité a procédé à sa fermeture et à son abolition;

CONSIDÉRANT QU’AU 20 juin 1996, aucun règlement de fermeture de rue n’avait été adopté relativement à l’ancien chemin de la Route 226 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a demandé à la firme Groupe Giroux, dossier 2015-351, minute 12809, 12835, 12844, 12853, 12854, et 12875 une description technique de chacune des parcelles à céder aux propriétaires contigus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière est actuellement en rénovation cadastrale sous le mandat 2677 contrat 5448 et que le dépôt du cadastre rénové est prévu le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE si aucune démarche n’est entreprise, la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière demeurera propriétaire desdites parcelles de lot et en découlera un cadastre distinct;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à unanimité par tous les conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière cède ses parties de l’ancien chemin tel que décrit à la description technique préparée par le Groupe Giroux, dossier 2015-351, minute 12809, 12835, 12844, 12853, 12854, et 12875;

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière recommande à ces citoyens de se regrouper afin de produire un seul acte notarié pour l’ensemble des parcelles à céder.

QUE l’acte notarié devra être complété et transmis aux responsables de la rénovation cadastrale avant la période de gel prévue du 28 mai au 12 juin 2019 afin que le cadastre rénové soit déposé conformément à ce qui est précédemment indiqué.

QU'UNE lettre recommandée soit envoyée à chaque propriétaire qui devra faire savoir par écrit à la municipalité son intention à faire partie ou non du groupe avant le 12 avril 2019. Toute abstention de communication sera considérée comme un refus d'intégrer la démarche.

QUE le mandat de régulariser la situation soit confié à Maître Luc Charest avant la rénovation cadastrale, et ce au frais des acquéreurs.

QUE le maire et/ou le pro-maire et la directrice générale et/ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière tous les documents relatifs à ces dossiers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

139-04-2019 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21h00.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice général et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire